PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

À une session ordinaire du Conseil municipal, tenue mardi le 14 avril 2015 à 19 :34 heures, au Centre communautaire, sis au 1425, route 340 à Saint-Télesphore et à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire : Yvon Bériault

Madame la conseillère Kim Jones

Messieurs les conseillers : Raymond Leclair, François D'André, Robert Théorêt, Paul Gauthier, Jean-Marie Lavoie

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphan Landry, secrétaire-trésorier et directeur général, est aussi présent.

2015-04-01 ***OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE***

Monsieur le maire vérifie et constate qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée du 14 avril 2015 à 19 : 34 heures.

2015-04-02 ***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé

ADOPTÉE

2015-04-03 ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 10 MARS 2015***

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire s'étant abstenu de voter

D'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 10 mars 2015.

ADOPTÉE

NOTE; Dépôt du rapport mensuel des permis accordés pour le mois de mars 2015.

2015-04-04 ***APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER***

Il est proposé par monsieur Paul Gauthier
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'APPROUVER Les listes de comptes à payer du mois de mars 2015 distribués aux membres du conseil avant la présente séance ordinaire.

ADOPTÉE

2015-04-05 ***APPROBATION DE LA LISTE DES SALAIRES***

Il est proposé par monsieur le conseiller François d'André
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'APPROUVER La liste des salaires de mars 2015 distribuée aux membres du conseil avant la présente séance ordinaire.

ADOPTÉE

NOTE; Le rapport des activités financières est fait verbalement aux membres du conseil par le directeur général monsieur Stéphan Landry.

2015-04-06 ***SOUMISSION RETENUE POUR LE CONTRAT DE COUPE DES GAZONS AU VILLAGE DE SAINT-TELESPHORE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER la soumission déposée par entreprise André Campeau pour la coupe des gazons au village de Saint-Télesphore au montant de;

5430.00 $ + taxes pour les terrains publics de la municipalité
17 $ / semaine pour la coupe du terrain situé au 1364, route 340

ADOPTÉE

2015-04-07 ***SOUMISSION RETENUE POUR LE CONTRAT DE COUPE DE GAZON AU VILLAGE DE DALHOUSIE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
Appuyé par Madame la conseillère Kim jones
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER la soumission déposée par entreprise André Campeau pour la coupe des gazons au village de Dalhousie au montant de;

2420.00 $ + taxes pour les terrains publics de la municipalité
0.00 $ pour le ramassage occasionnel du gazon au parc Leon-Prieur.

ADOPTÉE

2015-04-08 ***SOUMISSION RETENUE POUR LE CONTRAT DE FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMIN ET DU TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ EN ARRIÈRE DE L'USINE D'ÉPURATION DE DALHOUSIE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER la soumission déposée par Mark's entreprises pour le fauchage des levées de chemin et du terrain municipal situé en arrière de l'usine d'épuration de Dalhousie au montant de;

2100.00 $ + taxes pour chaque coupe des levées de chemin
100.00 $ + taxes pour chaque coupe du terrain municipal situé en arrière de l'usine d'épuration de Dalhousie.

ADOPTÉE

2015-04-09 ***SOUMISSION RETENUE POUR LE CONTRAT DE RÉPARATION DE LA GALERIE DE L'HÔTEL DE VILLE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER la soumission déposée par monsieur Jacques Ranger pour la réparation de la galerie de l'hôtel de ville au montant de;

533.00 $ + taxes pour le matériel
2000.00 $ + taxes pour la main-d'oeuvre.

ADOPTÉE

2015-04-10 ***SOUMISSION RETENUE POUR UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION POUR LE CAMION DE VOIRIE AFIN DE SE CONFORMER AUX NOUVELLES NORMES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC***

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER la soumission de la compagnie Signel services inc. au montant de 1682.30 $ + taxes pour l'achat de la flèche de signalisation.

ADOPTÉE

2015-04-11 ***SOUMISSION RETENUE POUR UNE PARTIE DE L'UNIFORME DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE AINSI QUE POUR LES ECUSSONS D'ÉPAULE DES MEMBRES DU SERVICE D'INCENDIE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER la soumission de la compagnie Vêtement Express pour l'achat d'une partie de l'uniforme du directeur du service d'incendie ainsi que pour les écussons d'épaule des membres du service d'incendie au montant de 670.88 $.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois citoyennes sont présentes dans la salle. Une citoyenne demande des précisions concernant le nom d'un soumissionnaire. Une autre citoyenne demande des précisions concernant la distribution des arbres.

2015-04-12 ***DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR D'ENGAGER DU PERSONNEL SAISONNIER OU OCCASIONNEL POUR DIVERS TRAVAUX***

Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'AUTORISER le directeur général à engager, au besoin, du personnel saisonnier ou occasionnel pour effectuer divers travaux publics ou diverses taches administratives. Le tout, conformément à l'article 165.1 du Code municipal du Québec.

QUE, selon le travail effectué, les dépenses seront inscrites dans les postes budgétaires suivants; 02-13000-141, 02-19000-141, 02-32000-141, 02-70120-141, 02-70150-141 et 02-70230-141.

ADOPTÉE

2015-04-13 ***HORAIRE DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ SAISONNIER POUR LES TRAVAUX PUBLICS.***

Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

De permettre que l'employé saisonnier puisse travailler de 13 heures à 18 heures lors des journées de travail prévues.

ADOPTÉE

2015-04-14 ***RENOUVELLEMENT DE TROIS CONTRATS DE DÉNEIGEMENT***

Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

DE RENOUVELLER, pour la saison 2015-2016 les trois contrats de déneigement suivants;

Contrat de déneigement des terrains et stationnements municipaux
Contrat de déneigement des trottoirs du village de Saint-Télesphore
Contrat de déneigement des trottoirs du village de Dalhousie.

Le tout, conformément à l'appel d'offre publiée en 2014.

ADOPTÉE

2015-04-15 ***REFUS DE L'OFFRE D'ACHAT DE NOTRE TERRAIN SITUÉ AU 1364, ROUTE 340***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en mars dernier, un offre d'achat pour son terrain situé au 1364, route 340;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'offre n'était pas suffisant;

CONSIDÉRANT QUE les conditions émises dans l'offre de vente n'étaient pas respectées concernant le délai pour terminer la construction;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

DE REFUSER l'offre d'achat reçue en mars dernier pour notre terrain situé au 1364, route 340.

ADOPTÉE

2015-04-16 ***BRANCHEMENT À L'ÉGOÛT ET VENTE DE NOTRE TERRAIN SITUÉ AU VILLAGE DE DALHOUSIE***

Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

DE PUBLIER une demande de soumissions par invitation pour le contrat de branchement d'égoût de notre terrain situé au village de Dalhousie;

D'ACCORDER le contrat de courtage immobilier à l'agence immobilière Vachon-Bray inc. pour la vente de notre terrain à Dalhousie à condition que ce contrat inclus la possibilité que nous puissions vendre le terrain nous-même.

ADOPTÉE

2015-04-17 ***MANDAT DONNÉ AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DE REVISER LES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS***

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

DE DONNER au comité des ressources humaines du conseil municipal le mandat de reviser les contrats de travail des employés de la municipalité.

ADOPTÉE

2015-04-18 ***RECHERCHE D'UN TEXTE DE RÉSOLUTION CONCERNANT LES TESTS HYDROSTATIQUES PRÉVUS PAR LA COMPAGNIE EMBRIDGE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

DE MANDATER le directeur général afin qu'il trouve un texte de résolution factuel et objectif concernant les tests hydrostatiques prévus par la compagnie Embridge.

ADOPTÉE

Le rapport financier 2014 du club de l'âge d'or est officiellement déposé tel que demandé

2015-04-19 ***DEMANDE DE DON DE LA MAISON DES SOINS PALLIATIFS À L'OCCASION DE LEUR SOUPER SPAGHETTI***

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER la demande de location sans frais, en tant que don, provenant de la maison des soins palliatifs dans le cadre de leur souper spaghetti;

DE PUBLIER cet évènement dans le prochain journal Montjoie.

ADOPTÉE

2015-04-20 ***DEMANDE DE DON DU CSSS POUR LEUR SOIRÉE DÉGUSTATION DE VINS***

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACHETER quatre billets en guise de dons pour appuyer la fondation du CSSS dans le cadre de leur soirée dégustation de vins.

ADOPTÉE

2015-04-21 ***ORGANISATION DE LA FÊTE DES BÉNÉVOLES 2015***

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

QUE la fête des bénévoles 2015 soit organisée en tenant compte des détails suivants;

Qu'elle aie lieu le vendredi 15 mai
Qu'il s'agisse d'une réunion de type 5 à 7
Que soit prévu 40 à 50 personnes
Qu'un budget de 1 500 $ soit mis à disposition pour l'achat de petites bouchées, de boissons gazeuses, de bière et de vin.

ADOPTÉE

2015-04-22 ***DON ANNUEL À LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÎT***

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'EFFECTUER le versement annuel du don de 382.50 $ à la fondation de l'hôpital du Suroît tel que prévus à l'entente signée.

ADOPTÉE

2015-04-23 ***ACHAT DE NOUVEAUX PNEUS AVANT POUR LE CAMION DE VOIRIE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

DE PERMETTRE l'achat de deux pneus neufs Hankook Dynapro au montant de 386 $ + taxes tel que soumissionné par le garage du village de Saint-Télesphore à condition de vérifier si ces pneus sont conformes aux normes en vigueur pour notre camion de voirie.

ADOPTÉE

2015-04-24 ***ACHAT DE MATÉRIEL MANQUANT POUR LE SERVICE D'INCENDIE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER l'achat de 10 lampes de poche, de deux habits de pompiers et d'un tuyau coude 90 degrées auprès du soumissionnaire ayant le plus bas prix des trois soumissionnaires présentés. Ces soumissionnaires étant; La compagnie L'arsenal, la compagnie Services Techniques Incendies Provincial inc. et la compagnie Boivin et Gauvin inc.

ADOPTÉE

2015-04-25 ***ENGAGEMENT DE MONSIEUR JAKE ADAMS EN TANT QUE POMPIER VOLONTAIRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TELESPHORE***

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jake Adams a déposé sa candidature en tant que pompier volontaire de notre service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Adams est citoyen de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Adams termine prochainement son Diplôme d'Études Professionnel en tant que pompier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ENGAGER monsieur Jake Adams en tant que pompier volontaire de notre service d'incendie.

ADOPTÉE

2015-04-26 ***NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-MARIE LAVOIE À TITRE D'ADMINISTRATEUR DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE***

Il est proposé par madame la conseillère Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

DE NOMMER monsieur Jean-Marie Lavoie à titre d'administrateur du comité de la bibliothèque et gardien de la petite caisse de 50 $ allouée aux dépenses courantes de ce comité.

ADOPTÉE

2015-04-27 ***COUP DE CHAPEAU***

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

De décerner un coup de chapeau à construction Omer Lalonde inc. pour leur excellent travail de déneigement de nos chemins municipaux lors de ce rigoureux hiver 2015.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La correspondance mensuelle est présentée aux membres du conseil.

2015-04-28 ***APPUI À LA RÉSOLUTION 15-01-28-09 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / FACTURATION DES COÛTS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC***

CONSIDÉRANT le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50 % des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53 % à partir de l'année 2009;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec ne rembourse pas, pour les municipalités locales payant plus de 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec, le différentiel entre ce 80 % et les 53 % des coûts fixés du Règlement;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges paie 111,10 % des coûts des services de la Sûreté du Québec pour la facturation 2014;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec envoie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges un trop-perçu (remboursement), soit une somme prévue en 2014 de 6 548 964 $ représentant le différentiel entre le pourcentage du calcul du partage de la facture (111,10 %) et le pourcentage du calcul du coût des services de la Sûreté du Québec de 80 %;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne rembourse pas le différentiel entre le 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et le pourcentage de la quote-part des municipalités établie selon le Règlement sur la somme payable (53 %), évaluée en 2014 pour la seule MRC de Vaudreuil-Soulanges à 5 685 361 $;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, c'est une ponction de 28 426 806 $ qui a été perçue à même l'assiette foncière des municipalités locales, sur les salaires des citoyens déjà imposés aux paliers fédéral et provincial, ce qui constitue une double imposition;

CONSIDÉRANT qu'une bonne partie de la péréquation payée aux municipalités absorbant moins de 53 % des coûts des services de la Sûreté du Québec est payée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'autres municipalités qui sont victimes de ce système fiscal inique;

CONSIDÉRANT que de par ce mode de péréquation, par exemple en 2014, la MRC Bonaventure paie 18,69 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et la MRC de La Jacques-Cartier paie 122,62 % desdits coûts;

CONSIDÉRANT les représentations faites relatives à l'iniquité de la facturation de la Sûreté du Québec auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT l'état de non-avancement du dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

QUE la municipalité de Saint-Télesphore appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec afin que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés, et ce, rétroactivement;

QUE la facture des services de la Sûreté du Québec soit plafonnée à 53 % des coûts de la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités locales et que la péréquation pour permettre aux autres municipalités locales d'avoir accès aux mêmes services à moindres coûts soit faite au niveau provincial;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, à la députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Mme Lucie Charlebois, ainsi qu'à la députée de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols, pour suivi du dossier;

QU'une copie soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui.

ADOPTÉE

2015-04-29 ***APPUI À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 14-11-26-37 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LE PACTE FISCAL TRANSITOIRE***

CONSIDÉRANT le pacte fiscal provisoire imposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coupures de plus de 300 millions de dollars ont des effets directs sur la fiscalité municipale et les coûts des services à offrir à la population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a dû pour l'exercice fiscal 2015 procéder à l'intégration des coupures gouvernementales à même son budget et notamment retarder l'implantation de la collecte des matières organiques afin d'équilibrer son budget et de consolider le développement économique;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la commission Robillard prévoyant un transfert massif du déficit gouvernemental vers les municipalités locales à hauteur de 1,3 milliard de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement transfert de plus en plus de responsabilités aux municipalités sans compensations et en coupant les remboursements de TVQ;

CONSIDÉRANT QUE toutes responsabilités transférées du niveau provincial au niveau municipal, sans transfert budgétaire, coûtent beaucoup plus aux citoyens étant donné que les taxes municipales sont payées par les citoyens après impôt;

CONSIDÉRANT l'étude de la Fédération canadienne des municipalités intitulée « Rétablir l'équilibre fiscal municipal », les municipalités et les collectivités sont essentielles, non seulement au bien-être de la population, mais constituent les moteurs stimulant la croissance économique du Canada et sont source de prospérité;

CONSIDÉRANT QUE selon la même étude, les municipalités et les collectivités n'ont accès qu'à 8 % de l'assiette fiscale pour offrir de plus nombreux services à la population afin de faire face à des responsabilités croissantes, à la suite du délestage des paliers supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE selon le Conference board du Canada, dans un document intitulé « How can Canada prosper in tomorrow's world ? », « Il serait erroné de supposer qu'une ville est en bonne santé financière parce que ses livres sont équilibrés »;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

De demander au gouvernement du Québec que toute coupure affectant les finances municipales ou tout transfert de responsabilité soit précédé d'une refonte en profondeur de la fiscalité municipale tel que demandé dans le Livre Blanc de l'Union des municipalités du Québec et le Livre Bleu de la Fédération québécoise des municipalités pour assurer que l'équilibre budgétaire recherché au niveau provincial ne soit pas aux frais des municipalités, des collectivités régionales et des citoyens par les effets directs des transferts ou par les effets pervers de l'application de l'actuelle Loi sur la fiscalité municipale, un système fiscal mal adapté et ne permettant pas aux municipalités et aux collectivités régionales d'offrir les services nécessaires aux citoyens et de poursuivre la création de la richesse et de la vitalité dans toutes les régions du Québec;

De demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et des députées de Vaudreuil et de Soulanges;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les trois citoyennes présentes interviennent pour nous demander des explications sur la réservation faite pour des funérailles le vendredi 17 avril en après-midi. Les trois citoyennes prétendent qu'il y a conflit d'horaire étant donné que l'organisme Montjoie en chanson qu'elles représentent aurait déjà mentionné leur besoin d'avoir cette salle en après-midi pour préparer une pratique générale en soirée.

2015-04-30 ***<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>***

Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller robert Théorêt
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

Que, puisque tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, la séance soit levée à 21 : 55 heures.

ADOPTÉE

Le procès verbal de la présente assemblée est accepté et signé par Monsieur le maire, ce jour du mois d'avril 2015.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Stéphan Landry, secrétaire-trésorier